

## Synthèse et discussion des principaux résultats

L'*Enquête sur la violence envers les conjointes dans les couples québécois 1998* avait pour but de dresser un portrait panquébécois des comportements violents envers les conjointes, ses principaux objectifs étant d'établir des taux annuels de prévalence du recours à ces comportements par les conjoints et ex-conjoints et de tenter d'en mesurer les conséquences les plus immédiates sur la santé des femmes et leurs recours aux services tant formels qu'informels. Les principaux résultats liés à ces objectifs sont résumés et discutés dans les sections 4.1 à 4.5 du présent chapitre. L'enquête avait aussi comme objectif d'analyser les principaux facteurs associés aux comportements violents envers les conjointes à partir de variables individuelles, familiales et sociales tirées de l'*Enquête sociale et de santé 1998*. Les sections 4.6 à 4.9 présentent et discutent brièvement les résultats qui ressortent de l'analyse de ces variables. L'utilisation conjointe des données de la présente enquête et de celles provenant de l'enquête générale sur la santé des Québécois et Québécoises constitue d'ailleurs un des points forts de la présente recherche, qui permet de la distinguer des autres enquêtes populationnelles portant sur le même sujet.

Rappelons, avant d'entreprendre la synthèse et la discussion des principaux résultats, que les données présentées dans ce rapport sont d'ordre descriptif et corrélationnel et que l'analyse des résultats ne permet aucunement d'établir des relations de cause à effet.

### 4.1 Ampleur et gravité de la violence envers les conjointes : un phénomène préoccupant

Les résultats permettent d'estimer qu'un grand nombre de Québécoises ont vécu au moins un comportement de violence physique ou de violence sexuelle de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint, et ce, au moins une fois au cours d'une période de douze mois. En effet, parmi les Québécoises vivant en couple hétérosexuel depuis au moins deux mois ou ayant vécu en couple au moins deux mois au cours des douze mois précédant cette enquête, 6 % (112 000 femmes) ont rapporté de la

violence physique et 7 % (124 000 femmes) de la violence sexuelle.

Ces résultats de la présente enquête sur la prévalence des comportements violents envers les conjointes vont dans le même sens que ceux de l'enquête exploratoire de Santé Québec, en 1992-1993. Précisons toutefois que la méthodologie utilisée alors diffère de celle de la présente enquête (critères de sélection des femmes et représentativité de l'échantillon, instrument de mesure et mode d'administration du questionnaire différents).

Par ailleurs, bien qu'il eût été intéressant de comparer les résultats de la présente enquête avec ceux d'autres enquêtes populationnelles portant sur ce sujet<sup>44</sup>, en particulier celles de Statistique Canada, plusieurs facteurs d'ordre méthodologique limitent ce genre d'interprétation. Ainsi, par exemple, les définitions et l'outil utilisés par Statistique Canada pour mesurer la violence envers les conjointes en 1993 et en 1999 diffèrent quelque peu, tout comme les critères de sélection des répondantes. Bref, comme il a déjà été mentionné, les comparaisons des résultats avec ceux d'autres enquêtes populationnelles menées dans d'autres pays et d'autres contextes, avec des instruments et des méthodes de recherche qui varient sensiblement d'une étude à l'autre, doivent être faites avec beaucoup de prudence et ce, d'autant plus que l'interprétation des données doit aussi tenir compte des aspects socioculturels et politiques des différents pays où ces recherches sont réalisées.

Les données de la recherche actuelle ne permettent pas de connaître le nombre d'incidents violents survenus au cours de la dernière année. Les estimations de la fréquence des actes commis montrent cependant qu'il s'agit le plus souvent d'actes répétés. En effet, pour la violence sexuelle, plus du tiers des conjointes victimes ont mentionné des événements ayant eu lieu six fois ou plus au cours de la dernière année, tandis que plus de quatre sur dix ont fait part d'événements survenus de deux à cinq

44. Pour plus de détails, voir chapitre 1.

fois et le quart des victimes d'événements isolés. En ce qui concerne la violence physique, même si plus de quatre victimes sur dix ont fait part d'actes isolés, près de la moitié ont indiqué des incidents qui ont eu lieu de deux à cinq fois et une victime sur dix a rapporté des actes répétés six fois ou plus au cours de la dernière année.

La gravité et les conséquences des actes commis auprès des femmes ne passent pas inaperçues. Ainsi, la violence physique a été suffisamment grave pour causer des blessures à environ 13 % de femmes victimes, ce qui signifie que 14 000 Québécoises mariées ou vivant en union libre ont été blessées physiquement par leur conjoint au cours d'une période de douze mois. De plus, approximativement 15 % des femmes victimes de violence physique ont pensé que leur vie était en danger et 18 % ont été obligées d'interrompre leurs activités quotidiennes. En outre, et bien que cette donnée doit être interprétée avec prudence à cause du manque de précision, il y aurait eu, lors de ces agressions physiques, près de 12 000 appels à la police. Fait intéressant à noter, les statistiques policières indiquent que près de 11 000 femmes ont été victimes de violence conjugale au Québec au cours de cette même année 1998 (Ministère de la Sécurité publique, 1998). Ces résultats confirment que les statistiques obtenues au moyen d'enquêtes populationnelles et celles provenant des fichiers administratifs se complètent et sont nécessaires pour une meilleure compréhension de la violence conjugale. Cependant, il n'est pas possible de dire si elles s'appliquent à des groupes différents comme le suggèrent Straus (1999) et Johnson (1995), en affirmant que la violence déclarée dans les enquêtes serait plutôt mineure et fréquente, alors que celle provenant des statistiques officielles serait plus souvent chronique et grave, impliquant des blessures et pouvant nécessiter une attention médicale. Nos résultats semblent plutôt indiquer que les enquêtes populationnelles reflètent l'ensemble du phénomène, incluant les situations qui font l'objet des statistiques officielles.

## **4.2 Violence envers les conjointes : une réalité multidimensionnelle**

L'enquête s'est attardée à documenter certaines composantes de la réalité multidimensionnelle dans laquelle émergent les comportements violents. Les résultats indiquent que, lorsqu'il y a présence de conduites contrôlantes ou humiliantes de la part du conjoint, les taux de violence sexuelle et physique sont tous deux significativement plus élevés. Mentionnons qu'au Québec, 13 % des conjointes ont subi des conduites contrôlantes ou humiliantes de la part de leur conjoint au cours de l'année précédant l'enquête. Plusieurs enquêtes populationnelles ont aussi examiné ce lien entre violence et attitudes de pouvoir, de contrôle, de domination ou de dévalorisation de la femme. L'analyse récente de Johnson (2001) a montré que ces attitudes seraient un facteur de prédiction particulièrement puissant et apporteraient une contribution nettement plus significative que celles de variables telles que la consommation d'alcool, l'âge, le type de relations conjugales et certaines variables économiques. Gillioz et ses collaboratrices (1997), dans l'enquête réalisée en Suisse, ont aussi constaté que la violence, qu'elle soit physique, sexuelle ou psychologique, était davantage présente lorsque le mari dominait les rapports interpersonnels au sein du couple et qu'il dévalorisait sa conjointe. L'enquête australienne (McLennan, 1996) est elle aussi éloquente sur ces aspects, montrant que 59 % des femmes qui avaient subi de la violence durant leur relation de la part de leur partenaire actuel avaient expérimenté une forme d'abus émotionnel (manipulation, isolement ou intimidation) comparativement à 4 % des femmes non violentées. Enfin, dans leur enquête en Finlande, Heiskanen et Piispa (1998) ont révélé que plus des trois quarts des hommes violents envers leur conjointe pendant l'année ayant précédé l'enquête avaient aussi tenté d'une façon ou d'une autre de contrôler ses agissements pendant la même période. Cela confirme donc qu'une relation conjugale qualifiée de violente ne se réduit pas à une seule forme de violence et qu'elle s'inscrit généralement dans un climat d'intimidation, d'humiliations, de menaces et de peur.

Les résultats de la présente étude montrent de plus que la grande majorité des femmes qui ont subi de la violence sexuelle ou physique ont aussi rapporté des conduites verbales ou symboliques à caractère violent de la part de leur conjoint. Au Québec, deux conjointes sur trois ont subi ce genre de conduites au cours d'une année. Ces conduites à caractère violent paraissent donc agir comme toile de fond permettant aux comportements violents d'émerger. De plus, lorsqu'une forme de violence est présente, l'autre a tendance à se manifester. Les résultats de la présente enquête ont ainsi confirmé l'existence de liens entre la violence physique et la violence sexuelle.

Enfin, les résultats de l'enquête précisent que certains éléments du contexte familial, comme les difficultés que les femmes perçoivent dans les relations avec leur conjoint, sont associés à la violence qu'elles subissent. Les résultats ont également montré que les taux de violence physique et sexuelle étaient nettement plus élevés lorsque les femmes avaient l'impression qu'elles avaient peu d'intimité dans leur couple, que leur conjoint ne les comprenait pas, ne leur témoignait pas d'affection ou n'était pas assez impliqué dans la relation. Des recherches ont souligné que l'insatisfaction face à sa relation de couple était un facteur de risque important pour la violence conjugale, mais qu'inversement la violence pouvait aussi mener à des difficultés de couple (Margolin et autres, 1998).

### **4.3 Grande détresse psychologique et sociale des conjointes victimes**

Les données de la présente enquête confirment que la violence conjugale subie par les femmes s'accompagne d'une grande détresse psychologique et sociale.

Sur le *plan psychologique*, les réponses des femmes victimes aux questions leur demandant de quelle manière elles ont été affectées par les comportements violents de leur conjoint font ressortir la présence de deux grandes catégories d'émotions différentes, soit la colère et la frustration chez le tiers des victimes et la tristesse chez un peu moins du tiers d'entre elles. Les mêmes conséquences émotives se

retrouvent chez trois femmes sur dix qui ont subi de la part de leur conjoint des conduites verbales ou symboliques à caractère violent et chez le quart de celles qui ont vécu des conduites contrôlantes ou humiliantes. Dans ce dernier cas, près de deux femmes sur dix ont spécifiquement mentionné la diminution de leur estime de soi.

Les données de l'*Enquête sociale et de santé 1998* sont quant à elles extrêmement précieuses pour confirmer que la violence conjugale sous toutes ses formes est associée à un niveau élevé de détresse psychologique et au fait que les femmes victimes de violence physique ou sexuelle perçoivent avoir un piètre état de santé mentale. Ces associations, établies dans l'enquête actuelle pour un échantillon représentatif de l'ensemble des Québécoises de 18 ans et plus vivant en couple depuis au moins deux mois, ou ayant vécu en couple au moins deux mois au cours de la dernière année, confirment en effet ce que des études cliniques et des études à partir d'échantillons ont déjà illustré (Campbell et Lewandowski, 1997; Ramathan, 1996; Riou et autres, 1996; Rinfret-Raynor et autres, 1994). Les données de l'enquête sociale et de santé permettent de plus d'établir un lien entre le niveau de détresse psychologique des conjoints et leurs comportements de violence sexuelle et physique rapportés par leur conjointe, montrant que l'exercice de la violence est significativement associé à un degré élevé de détresse psychologique chez le conjoint agresseur.

Sur le *plan du soutien social*, le profil des victimes est lui aussi attristant. Les taux de violence sexuelle et physique sont en effet plus élevés chez les femmes dont l'indice de soutien social est faible. Les données indiquent nettement que les femmes qui sont insatisfaites de leur vie sociale, celles qui sont isolées dans leurs temps libres, celles qui n'ont qu'une ou deux personnes dans leur entourage pour leur démontrer de l'affection et, de façon encore plus marquée, celles qui n'ont personne dans leur entourage pouvant leur offrir de l'aide, sont proportionnellement plus nombreuses que les autres conjointes à vivre de la violence, quelle qu'en soit la forme. La violence physique est de plus associée à une faible fréquence des rencontres avec des parents et amis et au fait de n'avoir personne dans l'entourage à qui se confier. Comme l'ont indiqué

d'autres études, l'isolement social peut être un facteur prédisposant à la violence conjugale ou encore constituer une conséquence de cette violence (Riou et autres, 1996; Barnett, Martinez et Keyson, 1996).

En résumé, les femmes victimes de violence physique et sexuelle sont plus susceptibles que les autres conjointes de vivre de la détresse psychologique et d'être isolées socialement. Ces résultats vont donc dans le sens des nombreuses observations faites par les intervenantes et par les recherches basées sur des échantillons cliniques.

#### **4.4 Réseau informel plus sollicité que les services formels**

Même si la majorité des femmes victimes ont parlé à quelqu'un des incidents violents survenus durant cette période de douze mois, une bonne proportion d'entre elles n'en ont parlé à personne. On constate en effet que le tiers des femmes victimes de violence sexuelle et plus du quart des femmes victimes de violence physique n'ont confié à personne les événements vécus pendant l'année précédant l'enquête. Ces proportions relativement importantes de victimes silencieuses confirment l'isolement social souligné plus haut. Il est difficile de comparer ces résultats avec les données d'autres enquêtes, particulièrement à cause de périodes de référence et de questions différentes. Statistique Canada avait constaté en 1993 que 22 % des victimes de violence physique et sexuelle en contexte conjugal à un moment ou l'autre de leur vie n'avaient parlé à personne de cette situation avant l'enquête.

Les données indiquent par ailleurs que les femmes victimes sont proportionnellement plus nombreuses à se confier à des personnes de leur entourage qu'à des personnes des réseaux d'aide formelle, confirmant ce qu'ont déjà montré les enquêtes populationnelles réalisées au Canada (Rodgers, 1994), en Grande-Bretagne (Mirrless-Black et Byron, 1999), en Suisse (Gillioz et autres, 1997), en Australie (McLennan, 1996) et en Finlande (Heiskanen et Piispa, 1998).

Les réponses des femmes à la question ouverte leur demandant quels types d'aide leur avaient été le plus utiles laissent entendre que ce n'est pas d'abord le recours aux ressources informelles ou formelles qui apporte le plus d'aide, mais davantage, et parfois de loin, le fait de compter sur soi-même et le dialogue avec le conjoint, mentionnés respectivement par plus du quart des victimes. Le soutien de la famille et des amis n'est cependant pas négligeable, car près de deux victimes sur dix le mentionnent, suivi du temps et de la patience. Plusieurs autres types d'aide ont été mentionnés comme des sources d'aide précieuse par les femmes victimes, mais dans des proportions moindres, soit l'attachement aux enfants, les services de consultation individuelle, le soutien spirituel, etc.

#### **4.5 Services de santé davantage utilisés par les femmes victimes**

D'autre part, on sait que les femmes victimes de violence conjugale consultent davantage les services de santé comparativement aux autres femmes (Riou et autres, 1996; Chénard et autres, 1990; Bergman et Brisman, 1991; Rousseau, 1999). Les résultats de l'enquête vont dans ce sens : parmi les conjointes qui ont consulté un ou plusieurs professionnels de la santé, qu'il s'agisse d'un médecin ou d'un autre professionnel, sur une période de deux semaines, le taux de violence physique est significativement plus élevé que chez les conjointes qui n'en ont consulté aucun. Parmi les femmes qui ont utilisé le service téléphonique Info-Santé CLSC trois fois ou plus au cours des douze derniers mois, les taux de violence physique et sexuelle sont plus élevés que chez celles qui ne l'ont pas utilisé.

Selon toute évidence, ces utilisatrices des services de santé ne dévoilent pas nécessairement la violence de leur conjoint. La mise en parallèle de ces taux élevés de violence chez les utilisatrices avec les faibles proportions de victimes rapportant avoir parlé des incidents à un médecin ou à un intervenant social permet plutôt d'affirmer que les femmes révèlent peu leur situation, confirmant ce que plusieurs recherches cliniques ont démontré (Rinfret-Raynor, Turgeon et Dubé, 2001).

Il est difficile de comparer les données concernant le recours aux services à celles d'enquêtes dont la période de référence est plus longue, comme celles de Statistique Canada. Bien que cette estimation ne soit fournie ici qu'à titre indicatif à cause de son imprécision, on a observé qu'environ 10 % des situations de violence ont été rapportées aux policiers sur une période d'un an dans l'enquête actuelle, proportion qui se rapproche de celles observées dans d'autres pays pour une période similaire (Grande-Bretagne, Finlande, France). Les données concernant le recours aux services sociaux et de santé sont elles aussi difficiles à comparer avec la situation canadienne. Au Québec, l'enquête permet d'estimer à près de 20 % les femmes victimes de violence physique ou sexuelle qui auraient eu recours à une forme de services sociaux ou de santé pour demander de l'aide à la suite des incidents de violence survenus pendant la dernière année. Les deux enquêtes de Statistique Canada (1994, 2000) indiquaient pour leur part des taux de recours aux services sociaux pour des périodes de référence plus longues : 24 %, en 1993, pour un moment ou l'autre de la vie et 48 %, en 1999, pour une période de cinq ans.

Selon les données de la présente enquête, les CLSC et centres d'aide à la famille, les maisons d'hébergement et les centres d'aide aux femmes seraient les principaux types de services sociaux ou de santé auxquels les Québécoises victimes de violence s'adresseraient pour demander de l'aide à la suite d'un incident de violence conjugale. Les cliniques médicales, les services d'écoute téléphonique et les urgences des hôpitaux auraient également été utilisés par les femmes victimes, mais dans des proportions moindres.

On a vu que la majorité des femmes victimes n'avaient eu recours à aucun service social ou de santé à la suite des incidents de violence survenus au cours de la dernière année. Les deux raisons les plus souvent évoquées par ces femmes sont qu'elles ne voulaient aucune aide ou jugeaient ne pas en avoir besoin ou encore, qu'elles considéraient que le ou les incidents n'étaient pas assez importants. D'autres raisons propres au type de violence sont aussi mentionnées, quoique en moindre proportion, par ces femmes : la honte, par les victimes de violence

physique et la crainte de ne pas être crues, par les victimes de violence sexuelle.

#### **4.6 Jeune âge et séparation du couple : des moments de grande vulnérabilité**

L'enquête exploratoire de Santé Québec de 1992-1993 avait permis d'observer l'existence de moments clés propices à l'apparition des comportements violents, soit le jeune âge des conjoints et les transitions familiales. La présente enquête confirme que le jeune âge des femmes tout comme le jeune âge du conjoint sont reliés à des taux plus élevés de violence physique et sexuelle envers les conjointes. Ces résultats ont été aussi observés dans de multiples enquêtes populationnelles, comme celles de Statistique Canada (Rodgers, 1994; Pottie Bunge, 2000), de Zlotnick et autres (1998) aux États-Unis, de Mirrless-Black et Byron (1999) en Grande-Bretagne, de McLennan (1996) en Australie, de Heiskanen et Piispa (1998) en Finlande et de Jaspard et autres (2000) en France.

Sans doute en lien avec ce jeune âge, une plus courte durée de relation (quatre ans ou moins) entre conjoints serait également associée à de plus hauts taux de violence physique. Ces résultats sont corroborés par ceux des enquêtes canadienne (Rodgers, 1994), suisse (Gillioz et autres, 1997) et finlandaise (Heiskanen et Piispa, 1998), montrant que plus la durée de vie commune est courte, plus la violence est présente.

Les transitions familiales représenteraient aussi un moment clé pour les manifestations de violence. L'enquête montre que ce sont les femmes séparées qui écotent des plus hauts taux de violence physique ou sexuelle, un constat maintes fois observé dans les enquêtes populationnelles (Rodgers, 1994; McLennan, 1996; Mirrless-Black et Byron, 1999; Gillioz et autres, 1997; Jaspard et autres, 2000). À l'instar de ce qu'avait observé Statistique Canada, les résultats de l'enquête indiquent que, chez les femmes séparées au moment de l'enquête, la violence aurait été le plus souvent présente avant la séparation. Les données ne permettent toutefois pas d'évaluer la gravité de la violence vécue au moment de ou après la séparation. Les statistiques policières sur la

violence conjugale confirment cependant que la séparation représente un facteur de risque qui accroît sensiblement le taux d'homicide conjugal, particulièrement à l'endroit des femmes (Statistique Canada, 2001).

On peut s'interroger sur la possibilité que les femmes qui sont questionnées sur leur situation alors qu'elles vivent de la violence de la part de leur conjoint actuel soient réticentes à déclarer cette violence, d'où une possible sous-déclaration de la violence pour les femmes vivant en couple lors de l'enquête.

#### **4.7 Antécédents de violence et événements traumatisants passés : lien avec la violence conjugale**

Bien que l'on ne puisse parler de lien causal et de transmission intergénérationnelle des comportements violents, les données confirment l'existence d'une association entre les antécédents de violence conjugale dans les familles d'origine des femmes victimes et la violence qu'elles subissent, de même qu'une relation entre les antécédents de violence dans les familles des conjoints agresseurs et la violence envers les conjointes. D'autres enquêtes populationnelles ont aussi observé que la présence de violence conjugale était plus souvent rapportée dans les familles d'origine des conjoints violents et des femmes victimes que dans les familles des conjoints non violents et celles des femmes non victimes (Rodgers, 1994; Heiskanen et Piispa, 1998; Gillioz et autres, 1997).

L'enquête a aussi permis d'observer que le fait pour les femmes d'avoir vécu plusieurs événements traumatisants durant leur enfance ou leur adolescence est associé à la violence qu'elles subissent de la part de leur conjoint. Les résultats montrent que les conjointes qui ont vécu trois événements traumatisants ou plus durant l'enfance ou l'adolescence sont plus susceptibles de vivre de la violence conjugale sexuelle et physique. Parmi ces événements traumatisants, seul le fait que la conjointe ait subi un événement dont la pensée l'a effrayé pendant des années semble être relié à la fois à de plus hauts taux de violence sexuelle et physique. Par contre, certains événements sont associés à la violence physique seulement : séjour de la personne

deux semaines ou plus à l'hôpital et divorce des parents, alors que le fait d'avoir subi des mauvais traitements physiques par un proche avant l'âge de 18 ans apparaît plutôt relié à la violence sexuelle. Peu d'études ont, à notre connaissance, évalué ce genre d'événements traumatisants en fonction de la violence subie plus tard dans la vie adulte. Toutefois, Coid et autres (2001) ont rapporté que les femmes qui avaient eu des relations sexuelles non désirées avant l'âge de 16 ans, de même que celles qui avaient été maltraitées plus d'une fois étaient plus susceptibles que les autres de subir de la violence conjugale.

Du côté des conjoints, les résultats indiquent que le fait d'avoir vécu trois événements traumatisants ou plus durant l'enfance ou l'adolescence est associé à de plus hauts taux de violence physique envers leur conjointe. Tout comme il a été noté chez les conjointes, une seule composante de cet indice apparaît reliée à des taux plus élevés de violence sexuelle et physique. Il s'agit de celle où le conjoint a vécu un événement dont la pensée l'a effrayé pendant des années. Parmi les autres événements traumatisants, les résultats n'ont pas permis d'observer de relation entre ceux-ci et la violence envers les conjointes. Ainsi, il ne semble pas y avoir de lien entre les mauvais traitements que le conjoint a subis par un proche et la violence physique infligée à sa conjointe, ce qui va à l'encontre des observations faites par Straus et Yodanis (1996) qui ont montré que l'expérience de punitions parentales corporelles à l'adolescence pouvait augmenter la probabilité de violence conjugale (mari envers femme et femme envers mari) plus tard dans la vie. De même, dans l'enquête australienne, McLennan (1996) a observé qu'une plus grande proportion de femmes victimes par rapport aux non-victimes avaient un conjoint ou un ex-conjoint qui avait vécu des mauvais traitements lorsqu'il était enfant.

D'autre part, les résultats indiquent que la violence subie de la part du conjoint est associée à la fréquence des problèmes des femmes avec leurs enfants (tels que rapportés par les mères). Des études, dont l'enquête exploratoire de Santé Québec de 1992-1993, ont montré que les enfants vivant dans une famille où sévit la violence conjugale présentent non seulement plus de problèmes, mais courent un risque beaucoup plus élevé d'être eux-mêmes

victimes de violence physique et psychologique de la part de leurs parents. De plus, l'enquête récente sur la violence familiale dans la vie des enfants réalisée au Québec (Clément et autres, 2000) a confirmé que les enfants dont les mères affirmaient vivre une relation conjugale difficile ou violente (6 % des couples) étaient proportionnellement plus nombreux à subir de l'agression psychologique et de la violence physique.

Par ailleurs, dans la présente enquête, près de la moitié (45 %) des femmes victimes de violence conjugale qui ont des enfants croient que ces derniers ont été témoins de cette violence. Ces données, précisons-le ne permettent pas d'estimer le nombre d'enfants témoins ou victimes de violence, mais elles indiquent l'existence d'une situation problématique, sachant que les enfants témoins de violence conjugale sont généralement plus susceptibles de développer davantage de problèmes sur les plans comportemental, émotionnel, affectif, physique et cognitif (Kolbo et autres, 1996; Sudermann et Jaffe, 1999; Wolak et Finkelhor, 1998; Rossman et autres, 2000). De plus, ils risquent, à leur tour, d'utiliser ces comportements violents envers leurs enfants ou envers leur conjoint ou conjointe.

#### **4.8 Conditions socioéconomiques difficiles : un terrain propice aux manifestations de violence**

Les difficultés socioéconomiques constituent un terrain propice à l'apparition des comportements violents envers les conjointes. Les données de l'enquête confirment l'existence d'un lien entre les conditions de vie plus précaires des familles et les comportements de violence sexuelle et physique. Ainsi, les variables mesurant différentes dimensions de la pauvreté sont associées à de plus hauts taux de violence sexuelle et physique : le fait pour les femmes d'être pauvre, de percevoir leur situation financière comme pauvre ou très pauvre, d'être étudiante, sans emploi (ce dernier facteur est associé à la violence sexuelle, mais non à la violence physique), le fait d'avoir un conjoint aux études, de vivre de l'insécurité alimentaire et, depuis peu, de la pauvreté dans la famille. Les résultats de l'enquête exploratoire de 1992-1993 allaient dans le même sens (Riou et

autres, 1996). Plusieurs études ont aussi examiné ce lien et montré, à quelques exceptions près (Pottie Bunge, 2000), qu'un faible revenu est lié à la probabilité d'être victime et à celle d'être agresseur (Rodgers, 1994; Coker et autres, 1999; Mirrlees-Black et Byron, 1999; Straus et autres, 1980; Smith, 1990). Ajoutons que des études concernant la situation des enfants ont démontré que les taux de violence étaient nettement plus élevés dans des conditions de pauvreté (Clément et autres, 2000). La recherche longitudinale de Dunedin (Nouvelle-Zélande) a également fait ressortir l'effet de la pauvreté vécue pendant l'enfance ou l'adolescence en révélant que la pauvreté de la famille constituait un des facteurs les plus étroitement associés au risque, chez les jeunes hommes, de commettre des actes d'agression envers leur partenaire (Moffitt et Caspi, 1999).

Par ailleurs, l'enquête montre que la scolarité ne semble pas associée aux comportements de violence. D'autres enquêtes populationnelles ont montré l'absence de liens entre la scolarité des victimes et la violence physique (Rodgers, 1994; Pottie Bunge, 2000). Du côté des conjoints, les constats sont moins clairs, certaines recherches indiquant que les conjoints moins scolarisés exerceraient davantage de violence physique (Rodgers, 1994; Heiskanen et Piispa, 1998), ce que l'enquête actuelle ne révèle pas.

D'autre part, bien que l'on ait remarqué des taux de violence plus faibles chez les femmes qui travaillent, laissant supposer qu'avoir un emploi peut constituer un facteur de protection pour les femmes (Riou et autres, 1996; Mirrlees-Black et Byron, 1999), les données de la présente enquête montrent la possibilité d'une double victimisation chez les femmes, soit simultanément en contexte conjugal et en milieu de travail. Ainsi, le fait pour les femmes de vivre de l'intimidation dans leur milieu de travail est associé à la violence sexuelle et physique de la part de leur conjoint. De plus, les femmes sont davantage victimes de violence lorsque leur conjoint subit de l'intimidation au travail. Il semble qu'aucune étude populationnelle n'ait été menée dans le but d'analyser spécifiquement la concomitance de ces deux types de violence (conjugale et en milieu de travail).

#### **4.9 Consommation d'alcool ou de drogues associée à la violence conjugale**

La consommation d'alcool ou de drogues par les agresseurs et par les victimes a maintes fois été rapportée comme variable associée à la violence conjugale. Les résultats de la présente enquête montrent également l'existence d'une forte association entre la consommation d'alcool et de drogues, ou de drogues seulement, que ce soit chez les conjoints ou chez les conjointes elles-mêmes, et des taux élevés de violence physique.

Du côté des conjoints, la concomitance de la toxicomanie et de la violence envers leur conjointe est bien documentée, comme l'ont démontré plusieurs recensions des écrits sur le sujet (Brown et autres, 1999; Hotaling et Sugarman, 1986; Tolman et Bennett, 1990; Kaufman Kantor et Jasinski, 1998). De plus, la majorité des enquêtes populationnelles sur la violence conjugale ont établi un lien entre la violence et la consommation excessive d'alcool de l'agresseur (Rodgers, 1994; Pottie Bunge, 2000; Heiskanen et Piispa, 1998). Même si une telle association est observée, plusieurs autres facteurs doivent être pris en compte dans les analyses pour identifier ce qui médiatise le rôle joué par l'alcool dans l'apparition de la violence (par exemple, occupation, attitudes favorables à la violence). En ce sens, les résultats de l'analyse multivariée de Johnson (2001) montrent que le pouvoir prédictif de la consommation d'alcool est réduit jusqu'à le rendre non significatif lorsque le fait pour le conjoint d'adopter des conduites contrôlantes ou humiliantes est intégré dans un modèle de régression logistique.

En ce qui concerne les conjointes victimes, plusieurs études, à l'instar de l'enquête actuelle, établissent un lien entre la violence qu'elles subissent et leur consommation d'alcool (Riou et autres, 1996; Rousseau, 1999; Mirrlees-Black et Byron, 1999; Heiskanen et Piispa, 1998). Bon nombre d'auteurs considèrent cependant que l'abus d'alcool et de stupéfiants par la victime peut résulter de la violence vécue (Giles-Sims, 1998; Gleason, 1993; Stark et Flitcraft, 1988). L'enquête actuelle ne permet toutefois pas de savoir si la plus grande consommation d'alcool rapportée par les conjointes victimes est une conséquence de la violence subie ou un élément de vulnérabilité face à l'apparition de la violence.